


DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 07/12/2022
Reçu en préfecture le 07/12/2022
Publié le 
ID : 974-249740101-20221207-2022_148_BC_13-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 décembre 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE CINQ DÉCEMBRE à 14 h 00,
le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO, à Le Port dans la
Salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la
présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Nombre de membres en exercice : **16**
Nombre de présents : 11
Nombre de représentés : 2
Nombre d'absents : 3

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2022_148_BC_13
Demande de subvention FRAFU dans
le cadre de la déclinaison
opérationnelle du Plan d'Action
Foncier Intercommunal

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 12

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Olivier HOARAU - M. Henry HIPPOLYTE - M. Fayzal AHMED-VALI

NOTA :

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Le Président certifie que :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Laetitia LEBRETON procuration à M. Irchad OMARJEE

- la convocation a été faite le :
29 novembre 2022

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
12/12/2022

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2022

AFFAIRE N°2022_148_BC_13 : DEMANDE DE SUBVENTION FRAFU DANS LE CADRE DE LA DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE DU PLAN D'ACTION FONCIER INTERCOMMUNAL

Le Président de séance expose :

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2025 du TCO adopté en décembre 2019, décline la politique du territoire Ouest en matière de logement et d'habitat, notamment à travers son programme d'actions.

Afin de répondre à l'orientation n°4 « Mener une véritable stratégie foncière intercommunale au service de la stratégie de l'habitat de l'ouest » du PLH, le TCO a validé une convention cadre d'objectifs relative au Plan d'Action Foncier Intercommunal (PAFI), en Conseil Communautaire du 28 mars 2022.

Cette convention cadre tripartite sera signée par le TCO, les 5 communes et l'État. Prévues pour 6 ans, elle constitue l'acte 1 de la stratégie foncière du TCO et de ses cinq communes membres.

Une mission d'accompagnement technique, réglementaire et financier pour la déclinaison opérationnelle de cette convention et du PAFI sera confiée à la SPL Grand Ouest, dans le cadre d'un contrat de quasi régie. Ce contrat sera conclu dans le cadre exclusif de la mise en œuvre du PLH, pour une durée de 4 ans et un montant total de 918 561 € TTC.

Les missions mobilisables :

- État des lieux des périmètres d'intervention foncière communale et définition d'un cadre d'intervention
- Élaboration d'un référentiel foncier
- Visite et sélection des sites
- Élaboration des conventions opérationnelles
- Réalisation des études d'opportunité pré-opérationnelles
- Mise à jour du référentiel foncier
- Visite supplémentaire de sites
- Processus de négociation foncière
- Gestion des appels à projets

Le détail des montants :

Les phases de la partie forfaitaire :

Phases	Durée	Montant maximum (HT)
Phase 1 : État des lieux	1 mois	17 850 €
Phase 2 : Élaboration d'un référentiel foncier	6 mois	105 400 €
Phase 3 : Visites de sites et actualisation des fiches	5 mois	100 300 €
Phase 4 : Élaboration des conventions opérationnelles	12 mois	15 300 €
Total		238 850 € HT soit 259 152,25 € TTC

Le montant maximum de l'ensemble des phases est de 238 850 € HT (259 152,25 € TTC).

[Partie à bons de commande :](#)

Envoyé en préfecture le 07/12/2022
Reçu en préfecture le 07/12/2022
Publié le 
ID : 974-249740101-20221207-2022_148_BC_13-DE

Bons de commandes	Montant maximum (HT)
Réalisation des études d'opportunité pré-opérationnelles	3 825 €
Mise à jour du référentiel foncier	29 750 €
Visite supplémentaire à la demande de la MO	425 €
Processus de négociation foncière	3 400 €
Conduite de l'appel à projet	9 775 €

Le montant maximum de l'ensemble de la partie à bons de commande est de 607 750 € HT (659 408,75 € TTC).

Pour la réalisation de ce contrat, le TCO peut prétendre à une subvention de l'État, le Fonds Régional d'Aménagement Foncier et Urbain (FRAFU).

Il est proposé de solliciter un financement de l'État, à hauteur de 40 % du coût de ce contrat, soit un montant maximum sollicité de 338 640 € HT (367 424,40 € TTC), répartis sur la durée du contrat de quasi régie.

Plan de financement prévisionnel sur 4 ans :

	Montant maximum	Part État	Part TCO
Montant HT	846 600 €	338 640 € (40%)	507 960 € (60%)
Montant TTC	918 561,00 €	367 424,40 €	551 137,60 €

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 24/11/2022.

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement et Logement du 17/11/2022.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **VALIDER le plan de financement prévisionnel du contrat de quasi régie pour déclinaison opérationnelle du plan d'action foncier intercommunal du TCO**
- **AUTORISER le Président à solliciter la participation financière de l'État pour la réalisation la déclinaison opérationnelle du plan d'action foncier intercommunal via le contrat de quasi régie.**
- **AUTORISER le Président à signer tous les actes nécessaires à cette demande de participation financière.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président